

Noms de ceux qui doivent signer les Lois ou Constitutions qui suivent, et celles qui sont contenues dans les pages précédentes, et qui ont juré devant Dieu de les observer à perpétuité, eux et leur postérité.

Seing du comte Abcar.
 Seing du comte Annemunde.
 Seing du comte Unnan.
 Seing du comte Hildeulf.
 Seing du comte Hildegern.
 Seing du comte Usgild.
 Seing du comte Walest.
 Seing du comte Annimunde.
 Seing du comte Andéar.
 Seing du comte Amgath.
 Seing du comte Auderic.
 Seing du comte Aumemunde.
 Seing du comte Avelicmer.
 Seing du comte Conigasd.
 Seing du comte Willimer.
 Seing du comte Coniaric.
 Seing du comte Wallaër.
 Seing du comte Siggon.
 Seing du comte Fredemunde.
 Seing du comte Avenahar.
 Seing du comte Wlfia.
 Seing du comte Sigiswld.
 Seing du comte Sonia.
 Seing du comte Gundefulf.
 Seing du comte Effen.
 Seing du comte Windemer.
 Seing du comte Wadahamer.
 Seing du comte Sylvain.
 Seing du comte Fastila.
 Seing du comte Coma (1).

(1) Sur quelques manuscrits, deux ou trois noms sont ajoutés à la nomenclature précédente, qui elle-même admet quelques variantes dans les noms qui y figurent. Mais toujours les noms romains sont en grande minorité.